

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation 28/03/2023
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 5 / Votants : 6

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. KUCHNA Joseph, Président :

Présents :

M. KUCHNA Joseph
M. MARCAUD Hugues

Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme BRUYERE Mireille

Mme SALGUES Marinette

Absent avant donné procuration :

M. LABONNE Gérard

Absents excusés :

Mme CONDON Michèle
Mme GAILLOT Nicole
M. DESCAMPS Guillaume

5- Affectation du résultat 2022 – budget Accueil collectif de mineurs O² Bulle

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'Accueil collectif de mineurs O2 Bulle, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 15 315.28 € ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, l'exposé entendu, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit).....-15 315.28 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou –
(déficit).....0.00 €

C Résultat cumulé à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)..... -15 315.28 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement).....0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement.....0.00 €

Besoin de financement F =D+E.....0.00 €

AFFECTATION = C=G+H..... -15 315.28 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement D 002..... 15 315.28 €

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E.legalite.com

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

Fait à Saint-Yorre, le 07 avril 2023

Le Président,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-260303581-20230407-DELIB10_202